

Le Mans, le 19 octobre 2018

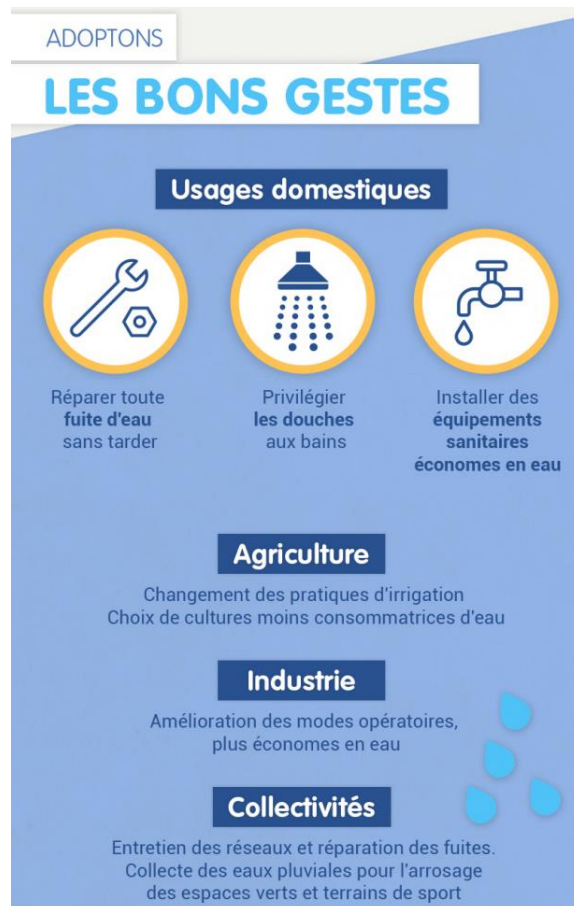
Sécheresse en Sarthe

Levée des mesures de restriction des usages de l'eau

Au 15 octobre, il ne reste plus aucun **bassin versant en situation d'alerte**.

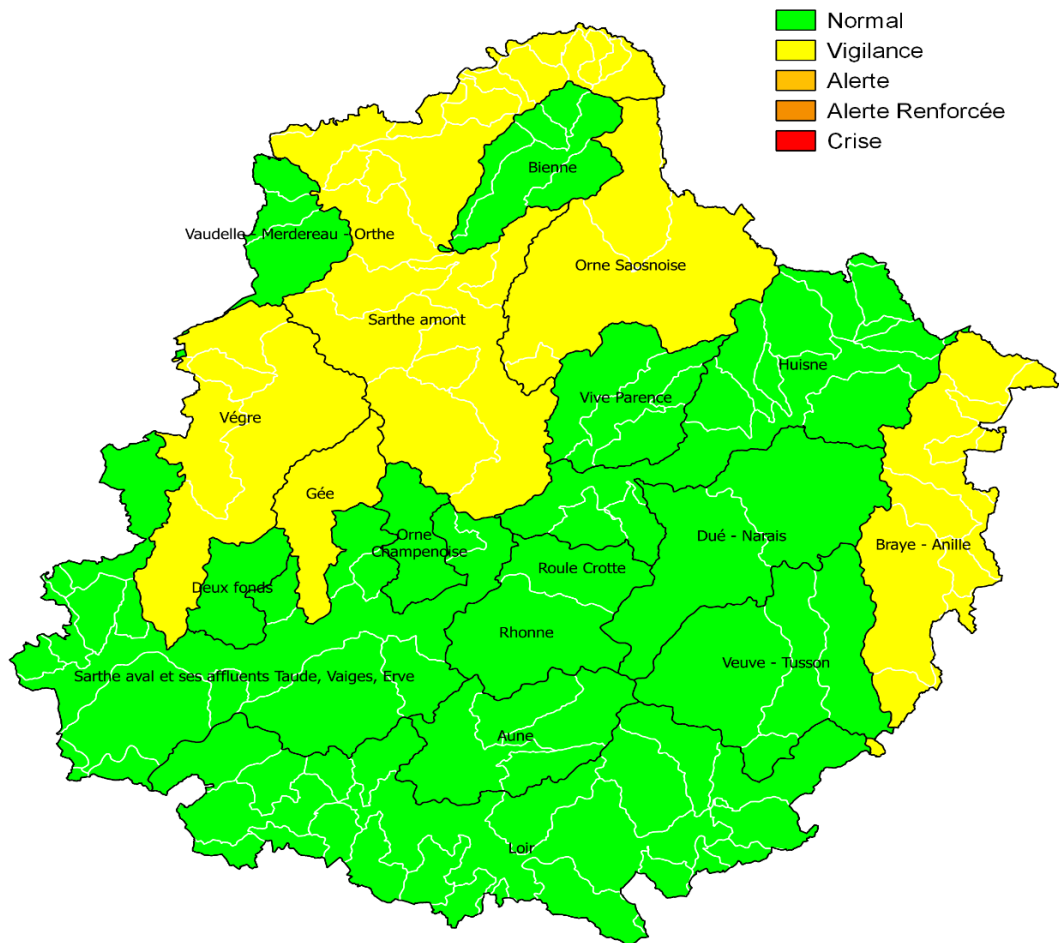
Les seuils de vigilance restent en vigueur sur 5 bassins-versants : Braye-Anille, Gée, Orne-Saosnoise, Sarthe-amont et la Vègre.

Au-delà des périodes de sécheresse et des restrictions associées, il est rappelé que l'eau est une ressource précieuse qu'il convient d'économiser. Aujourd'hui, en France, 25% de la consommation d'eau relève de la sphère domestique. Aussi, chacun d'entre nous peut, à travers des gestes simples, maîtriser sa consommation d'eau quotidienne : privilégier les douches, installer des équipements sanitaires économes en eau, faire fonctionner les appareils de lavage à plein, réutiliser l'eau de pluie...





Situation au 15 octobre 2018 des bassins versants par rapport
aux seuils de l'arrêté cadre du 26 décembre 2011





PRÉFET
DE LA SARTHE

Communiqué de presse